



DIPE/22-921-770 du 14/03/2022

APPEL A CANDIDATURES : POSTES AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (MIRAEP) - ASH ET ECOLE INCLUSIVE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les professeurs spécialisés du 1er et du 2nd degré s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive - Tel : 06 37 26 01 29 - ce.ctash@ac-aix-marseille.fr - M. LOPEZ PALACIOS - Coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2022@ac-aix-marseille.fr

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et notamment aux mesures inclusives de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, deux postes sont à pourvoir pour la prochaine rentrée au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :

- **Conseiller(ère) pédagogique académique école inclusive (CPA-ASH)**
- **Chargé(e) de mission numérique inclusif (CM NI)**

Placé(e) sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, les personnels exercent pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2022@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique et comportant l'avis des corps d'inspection, selon les consignes ci-dessous:

Objet : POSTE MIRAEP (CPA-ASH ou CM NI) - ECOLE INCLUSIVE 2022 - NOM - PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis du supérieur hiérarchique et des corps d'inspection selon le corps d'origine et l'affectation du candidat : inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement, IEN-ASH, IEN-A en lien avec l'IA-DASEN, IA-IPR ou IEN/ET.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE Année 2022/2023

	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique académique école inclusive auprès de la conseillère technique de région académique ASH (CPA-ASH)
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour la rentrée 2022 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique école inclusive est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.
	MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Garantir le parcours de scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers- Renouer la confiance avec les familles- Développer l'éducation inclusive de tous les personnels <p>➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en contribuant au fonctionnement des dispositifs (Ulis, Unité d'enseignement, ...)</p> <p>➤ Suivre les actions en partenariat avec l'agence régionale de santé</p> <p>➤ Accompagner le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial) : accompagnement, animation et évaluation</p> <p>➤ Participer à la coordination et l'animation du volet inclusif des réseaux académiques : mise en œuvre de la démarche Qualinclus</p> <p>➤ Contribuer à la généralisation du livret de parcours inclusif (LPI)</p> <p>➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF, coordonner des actions de formation et intervenir en qualité de formateur</p> <p>➤ Concevoir et animer le volet de formation continue pour les AESH</p> <p>➤ Animer des groupes thématiques dans le cadre du pilotage régional et des priorités ministérielles</p> <p>➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires</p> <p>➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH</p>

	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Connaître les répercussions des différents troubles sur les apprentissages ➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique N° 747 du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2022@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE MIRAEP CPA-ASH - ECOLE INCLUSIVE 2022 – NOM- PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis du supérieur hiérarchique et des corps d'inspection selon le corps d'origine et l'affectation du candidat : inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement, IEN-ASH, IEN-A en lien avec l'IA-DASEN, IA-IPR ou IEN/ET.
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29



FICHE DE POSTE Année 2022/2023

	INTITULE DU POSTE	Chargé de mission pour le numérique inclusif auprès de la conseillère technique de région académique ASH (CM NI)
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour la rentrée 2022 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le chargé de mission pour le numérique inclusif est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.
	MISSIONS	<p>Le chargé de mission numérique inclusif contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Garantir le parcours de scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers- Renouer la confiance avec les familles- Développer l'éducation inclusive de tous les personnels <p>➤ Initier l'usage du numérique inclusif et du matériel pédagogique adapté</p> <p>➤ Administrer le site régional pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers</p> <p>➤ Veiller à la structuration d'éléments statistiques</p> <p>➤ Développer et faciliter l'utilisation des technologies multimédia et de l'internet pour améliorer la qualité des formations, coordonner la réflexion sur les usages du numérique pour la continuité du service à distance</p> <p>➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF, coordonner des actions de formation et intervenir en qualité de formateur pour le numérique inclusif</p> <p>➤ Conseiller pour l'usage du numérique et contribuer au développement des compétences numériques professionnelles des membres de la Miraep et des formateurs associés</p> <p>➤ Accompagner la Miraep et les formateurs associés dans l'hybridation des formations (M@gistère), assurer l'intégration des parcours à distance</p> <p>➤ Contribuer aux productions pédagogiques de la Miraep</p> <p>➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH</p>

	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'une double compétence technique et pédagogique prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation du numérique pour les besoins éducatifs particuliers ➤ Maîtriser l'environnement numérique et les différents outils nécessaires à la présentation de données et l'intégration de parcours de formation à distance ➤ Être capable de prendre en charge l'organisation générale d'un site internet ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant, des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA option « technologie et ressources éducatives » ainsi que du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique N° 747 du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2022@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE MIRAEP CM NI - ECOLE INCLUSIVE 2022 – NOM- PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis du supérieur hiérarchique et des corps d'inspection selon le corps d'origine et l'affectation du candidat : inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement, IEN-ASH, IEN-A en lien avec l'IA-DASEN, IA-IPR ou IEN/ET.
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29



FORMULAIRE DE CANDIDATURE – MIRAEP 2022

NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel <input type="checkbox"/> Autre :	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON au 01/09/2021
DISCIPLINE :	Ancienneté générale de services :	
AFFECTATION ACTUELLE : <input type="checkbox"/> Établissement ou école : <input type="checkbox"/> Circonscription (1 ^{er} degré) :	RNE : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
CERTIFICATION OBTENUE : <input type="checkbox"/> CAFIPEMF <input type="checkbox"/> CAFFA <input type="checkbox"/> 2CA-SH <input type="checkbox"/> CAPA-SH <input type="checkbox"/> CAPPEI Module :	Année d'obtention:	

POSTE DEMANDE	
<input type="checkbox"/>	MIRAEP- conseiller(ère) pédagogique école inclusive (CPA-ASH)
<input type="checkbox"/>	MIRAEP- chargé(e) de mission numérique inclusif (CM NI)

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	
Date :	

AVIS DES CORPS D'INSPECTION : <input type="checkbox"/> IA-IPR <input type="checkbox"/> IEN-ET	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	
Date :	

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Rapport d'inspection